



La Synergie est notre Force ! - SynergisourStrength !



Charte du bénévolat

Tout bénévole accueilli et intégré dans la coordination se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de la structure, les salariés permanents et les bénévoles.

I. Rappel des missions et finalités de l'association.

La mission de la Coordination M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde est d'œuvrer à la sensibilisation au développement durable, à la mise en place d'actions concrètes de protection, préservation de l'environnement, de regrouper des acteurs de tous horizons pour partager les compétences, expériences et travailler en synergie partout dans le monde mais plus particulièrement en Europe et en Afrique. Elle a aussi par nécessité une vocation humanitaire et solidaire. Les missions peuvent être faites au siège, sur les lieux d'animations, en télétravail. Les stagiaires peuvent être accueillis, ainsi que les personnes souhaitant effectuer un service civique ou un service national.

Les missions à l'étranger font l'objet de convention particulière, voir la page "Volontariat, Chantier, Stages.

La Coordination M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde remplit cette mission d'intérêt général :

- > de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- > dans le respect des règles démocratiques de la loi de loi de 1901,
- > en l'accompagnant de démarches d'évaluation de son utilité sociale.

II. La place des bénévoles dans le Projet Associatif

Dans le cadre du Projet Associatif, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- > Partager leurs expériences, leurs compétences et leur temps pour l'aboutissement des objectifs et des projets
- > Participer ou organiser des actions, animations en lien avec les objectifs de la coordination

III. Les droits des bénévoles

La Coordination M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- > **en matière d'information :**
 - à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
 - à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,
- > **en matière d'accueil et d'intégration :**
 - à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
 - à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
 - à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
 - à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,
- > **en matière de gestion et de développement de compétences:**

Mouvement d'Eveil, de Réflexion, de Veille et d'Essaimage d'Initiatives Locales pour un Laboratoire d'Economie Solidaire
Movement of Awakening, Reflection, Valuing and Extending Local Solutions (for a laboratory of solidarity economy)
M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde M.A.R.V.E.L.S. of World

N° d'enregistrement : W781001229 – Siret : 519 569 164 00030
4 rue du Stade 35133 Luitré – LUITRE DOMPIERRE France
Adresse mail : coordi.merveillesdumonde.fr@gmail.com
Téléphone : 0 (33) 7 67 61 47 46

<https://merveillesdumonde.org>



La Synergie est notre Force ! - SynergisourStrength !



- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE),

> en matière de couverture assurantielle :

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

La Coordination M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

IV. Les obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre La Coordination M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes. Ainsi, le bénévole s'engage à :

- > à adhérer à la finalité et à l'éthique de La Coordination M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde,
- > à se conformer à ses objectifs,
- > à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- > à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement » et éventuellement après une période d'essai,
- > à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- > à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- > à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- > à suivre les actions de formation proposées.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Rédigée par Catherine VERNIZEAU-AKUE,
Coordinatrice du Bureau Exécutif International de
La Coordination M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde
Sur les conseils de France Bénévolat.

Le 25 mai 2020

Mouvement d'Eveil, de Réflexion, de Veille et d'Essaimage d'Initiatives Locales pour un Laboratoire d'Economie Solidaire
Movement of Awakening, Reflection, Valuing and Extending Local Solutions (*for a laboratory of solidarity economy*)
M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde M.A.R.V.E.L.S. of World

N° d'enregistrement : W781001229 – Siret : 519 569 164 00030
4 rue du Stade 35133 Luitré – LUITRE DOMPIERRE France
Adresse mail : coordi.merveillesdumonde.fr@gmail.com
Téléphone : 0 (33) 7 67 61 47 46

<https://merveillesdumonde.org>